

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **de la double licence Droit -Histoire de l'Art** est composée comme suit :

Président/Présidente :

- **Pierre PINCHON**, Directeur du département d'histoire de l'art et archéologie, Membre de la commission pédagogique pour Histoire de l'art et archéologie ou son représentant.

Membres :

- **Aziza Gril-Mariotte** : Responsable du Master Histoire de l'art moderne et contemporain
- **Céline Ventura Teixeira** : Membre de la commission pédagogique Licence histoire de l'art et archéologie. Co-Responsable de la double Licence.
- **Anne-Marie De Matos** : Co-Responsable de la formation pour la faculté de droit et science politique
- **Julie Souhami** : Membre de la commission pédagogique.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille,

Président d'Aix-Marseille Université